

Document 31

Caractéristiques

Titre : Arrêté du 15 Septembre 2006, *relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments proposés à la vente en France Métropolitaine*

Auteur : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Paru au : Journal Officiel de la République

Date de parution : 28/09/2006

Disponibilité du document : disponible à l'adresse Internet suivante :

http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/arrete150906_dpe-3.pdf



Résumé

Ce document introduit la notion de Diagnostic de Performance Energétique (DPE). Il présente les documents à fournir pour la réalisation d'un DPE. Il définit le déroulement d'un diagnostic (quel rôle pour quel acteur ?). Enfin, il expose le contenu d'un DPE. Ces explications sont fournies pour différents types de logement :

- Maisons individuelles ;
- Bâtiments collectifs à usage principal d'habitation pour lesquels le propriétaire du bien mis en vente n'est pas propriétaire de l'ensemble du bâtiment ou effectue une mise en copropriété ;
- Bâtiments collectifs à usage principal d'habitation proposés globalement à la vente ;
- Bâtiments ou parties de bâtiment à usage principal autre que d'habitation pour lesquels le propriétaire du bien mis en vente n'est pas propriétaire de l'ensemble du bâtiment ou effectue une mise en copropriété ;
- Bâtiments à usage principal non résidentiels proposés globalement à la vente

